



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 13 juin 2014

NOUVEAU : un certificat numérique pour les artisans

Anticipant la dématérialisation des démarches administratives et des appels d'offre, la CMA-NC délivre désormais à ses ressortissants un certificat numérique : CertiMétiersArtisanat, qui leur permet de sécuriser leurs documents électroniques.

CertimétiersArtisanat : qu'est-ce que c'est ?



C'est un certificat de signature électronique qui confère la même valeur juridique que la signature manuscrite et garantit la confidentialité et la sécurité de tous les échanges via Internet avec les clients, les fournisseurs, ou les services administratifs. Conforme aux règles de sécurité les plus récentes (dispositif de classe 3+ qualifié RGS** : niveau maximum de sécurité), il contient les données personnelles de l'artisan : son nom, son prénom, le RIDET, son email et le nom de son entreprise.

CertimétiersArtisanat : à quoi ça sert ?

- à répondre aux appels d'offre des marchés publics, par voie dématérialisée,
 - à garantir l'intégrité de tous les documents (devis, factures, et prochainement les emails),
 - à donner une valeur d'original aux documents sans avoir à les imprimer, ni à les signer à la main.
- « La signature électronique et ses usages en Nouvelle-Calédonie » est l'une des sessions du Passeport pour l'Economie Numérique dispensée par la CMA, à laquelle les artisans peuvent participer gratuitement pour en découvrir toutes les fonctionnalités.

CertimétiersArtisanat : comment l'obtenir ?

Il suffit pour les artisans d'en faire la demande auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Il leur est alors remis un contrat d'abonnement à remplir et la liste des pièces justificatives à fournir. Le certificat est ensuite délivré en main propre un mois après le dépôt du dossier complet. Son code secret est ensuite adressé par courrier séparé. Ce dispositif sécurisé de création de signature électronique, coûte 9 000F TTC pour une durée de 3 ans et comprend le certificat en lui-même, stocké sur une clé cryptographique (ressemblant à une clé USB), un cédérom d'installation et un guide utilisateur¹.

Contact pour les ressortissants de la CMA-NC : Diane BLANCHARD, conseillère T.I.C. - Tel : 28 23 37 ou espace.communication@cma.nc.

Contact presse:

Laure LE GALL, directrice de la communication
Tel : 28 23 37/75 35 25 ou laure.legall@cma.nc